

CAPD Formation du 17/10/2016

Compte rendu

Les élus du personnel du SE-Unsa et l'ensemble des élus sont longuement intervenus en amont de la CAPD pour interroger l'administration sur de multiples sujets.

■ **CAPD Promotions aura lieu le mardi 6 décembre 2016** : le SE-Unsa mettra à disposition dès la rentrée une fiche de suivi et un document spécial « Comprendre les promotions ». C'est d'ailleurs la dernière CAPD promotions de cette forme suite à la remise à plat de l'évaluation et de l'avancement (dans le cadre du PPCR) qui verra le jour à partir de la rentrée 2017

■ **Mouvement :**

Nécessité de prévoir rapidement un groupe de travail pour retravailler les règles du mouvement : l'administration prend note et devrait proposer un groupe de travail avant les vacances de Noël. En effet, nous pointons du doigt un certain nombre de problèmes dans le mouvement départemental qui rend le mouvement difficile pour les collègues. Le SE-Unsa compte bien faire des propositions concrètes.

■ **Remplacement et surnombre :**

Point sur l'état du remplacement en Savoie et les surnombres : pas de problème connu de l'IA-DASEN, même si les élus du personnel ont connaissance de certaines difficultés, notamment sur Chambéry IV. Il reste 17 collègues en surnombre, ils ne seront plus qu'une quinzaine à la rentrée des vacances. Ces collègues en surnombre effectuent pour l'instant des missions de remplacement en attendant d'être nommés sur un support qui deviendrait vacant : temps partiel de droit, disponibilité, congé parental, congé de maladie longue durée. Attention : les collègues en surnombre seront prioritairement nommés dans leur circonscription. Cependant, ils peuvent aussi être appelés dans d'autres circonscriptions. L'administration essaiera de les affecter alors en tenant compte des situations personnelles de chacun (mais dans la limite des possibilités)... Pensez à nous contacter pour toute question ou problème.

■ **EVS /AVS :**

- les EVS : le SE-Unsa est intervenu pour demander un point sur le remplacement des EVS et AVS. Pour les EVS, leur nombre reste inchangé, cependant leur remplacement prend du temps et les délais sont incompressibles (2 mois minimum). Il ne devrait cependant pas avoir de modification de poste sauf si l'IEN en demande le changement. Si vous n'avez plus d'EVS ou si un contrat s'arrête, le SE-Unsa vous conseille de prendre contact avec votre IEN pour faire le point. N'hésitez pas à nous contacter.
- Pour le AVS, le SE-Unsa est aussi intervenu pour exposer les problèmes qui étaient posés aux enseignants qui accueillent des élèves dans les classes sans AVS, et notamment les ULIS. L'administration nous dit avoir repéré 6 cas posant problème et

Section de Savoie

essaye d'y remédier. Se pose là aussi les délais de recrutement. Pensez à nous faire remonter les situations compliquées dans les écoles.

■ Services civiques :

De nombreuses écoles en avaient demandé mais en sont dépourvues faute de candidats ou de candidatures recevables. L'administration encourage les directeurs à faire remonter les candidatures dont ils auraient connaissance. Les élus du personnel du SE-UNSA sont intervenus pour que les écoles candidates soient informées de la suite donnée à leur demande.

■ Le numérique à l'école et notamment à Chambéry :

Les représentants des personnels regrettent que [leur courrier au DASEN](#) concernant la mise en place rapide de formations à l'utilisation du numérique pédagogique soit resté sans réponse. L'administration explique que cette « rapidité » est directement liée au plan d'équipement des écoles de la ville de Chambéry (500 000 euros). En effet, 9 écoles (92 enseignants) ont été équipées entre juin et septembre, d'autres suivront après Toussaint et d'autres encore après Noël. Il fallait donc débiter les formations avec les enseignants concernés rapidement, pour pouvoir enchaîner ensuite. Étant donné les délais très courts, les enseignants qui n'ont pas pu participer à cette formation ne seront pas pénalisés et pourront rejoindre une autre session de formation. La formation concerne le « numérique pédagogique à l'école » et ne se résume pas seulement à l'utilisation du VPI et des outils. L'administration a donc organisé cette formation en 9h (3h en animation pédagogique + 6h de réunion en équipes). Cette formation sera reproduite pour l'ensemble des collègues de la ville Chambéry au fur et à mesure de l'équipement. L'administration a eu aussi la volonté de mettre en place une formation animée par « un pôle de formateur » (ATICE +CPC).

Les élus du personnel ont rappelé qu'il n'y avait pas de remise en cause de la formation en elle-même mais que la précipitation de cette formation avait posé de nombreux problèmes pour l'ensemble des collègues.

■ LSUN :

Les élus du personnel du SE-Unsa ont pointé la surcharge de travail, notamment pour les directeurs, à l'heure de la simplification des tâches administratives... Selon l'administration, la prise en main de l'application n'est pas difficile, mais il faudra engager un travail de concertation au sein des équipes pédagogiques pour mettre en cohérence les compétences et les attendus de fin de cycle. En termes de délais, l'outil devrait être opérationnel avant décembre. Le SE-Unsa s'interroge sur ces délais qui semblent très courts pour permettre aux équipes de s'approprier ces nouveaux bilans et qu'une formation soit organisée dans le temps de service à cet effet. C'est d'ailleurs aussi les mêmes questions que le SE-Unsa a posé à la Ministre au niveau national ([en savoir plus](#))

■ Nouvelles modalités d'évaluation :

Les élus du personnel sont intervenus pour demander à l'IA de clarifier la situation par rapport aux nouvelles modalités d'évaluation mais aussi d'avancement qui vont se mettre en place dès la rentrée 2017. L'IA n'a pas pu nous répondre mais il le fera lors de la prochaine réunion.

■ Plan de formation et stages avec appel à candidature :

- seulement 5 « stages » qui n'excèdent jamais une journée. Comment peut-on parler de stage de formation ? Le SE-Unsa a rappelé que c'était pour lui inacceptable.
- 3 stages ne sont pas complets. L'IA-DASEN a même décidé d'annuler le stage « se présenter à un entretien professionnel » faute de candidats. Nous demandons que

Section de Savoie

l'administration indique en quelques mots le contenu, cela pourrait aider les collègues pour se projeter...

- Seulement 70 candidats qui ont candidaté en tout sur près de 2000 collègues soit environ 3% des enseignants !!!...pourquoi ? Le SE-Unsa demande que l'administration puisse réfléchir sur le contenu qui n'est peut-être pas adapté à la demande ou pas assez explicite + des modalités d'inscriptions via GAIA difficiles et fastidieuses + les dates et lieux ne sont pas connus à l'avance...
- Les élus du personnel ont pointé de nombreuses erreurs dans les éléments pris en compte pour le barème d'attribution des stages. L'administration les reconnaît, mais n'a aujourd'hui pas les moyens techniques pour les vérifier. Nous demandons donc la tenue d'un groupe de travail pour redéfinir le barème pour l'année prochaine.

■ **DIF :**

Concernant le DIF, toutes les demandes ont été accordées ; en revanche seules les heures effectuées durant les vacances scolaires ou par correspondance sont prises en compte. Les formations pendant les weekends, malgré nos demandes, ne sont toujours pas acceptées dans le cadre de ce dispositif. Il n'y a que 43 demandes de DIF acceptées en Savoie depuis 2011 (date de création du DIF).

■ **MIN :**

8 candidats ont eu un avis favorable pour un départ en stage MIN, on ne sait pas combien seront réellement convoqués par le rectorat. Le DASEN a privilégié les collègues exerçant sur postes spécialisés, qui ne possédaient pas la certification adéquate.